

FICHE N° 1 :

NOTIFICATION DE LA PROPOSITION DU CONSEIL DES MAITRES

A remplir par le directeur ou la directrice de l'école et la famille

NOM de l'élève :	NOM et prénoms des parents ou des représentants légaux
Prénom :
Le conseil des maîtres réuni le	propose pour votre enfant :
<input type="checkbox"/> son admission en classe de :	
<input type="checkbox"/> un redoublement de la classe actuelle (après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale) :	
<input type="checkbox"/> un raccourcissement de la durée du cycle	
	A , le
	Cachet et signature du directeur ou de la directrice d'école
	Proposition notifiée le
	aux parents ou aux représentants légaux

PROPOSITION DU CONSEIL DES MAITRES

[...] « à titre exceptionnel, le redoublement peut être décidé pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires. Il fait l'objet d'une phase de dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève. [...] Aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle, sans préjudice des dispositions de l'article D. 351-7. » (Extraits du décret n°2018-119 du 20-02-2018)

✂

Coupon réponse de la famille – à remettre au directeur/trice avant le

NOM et Prénom de l'élève :

AVIS DES PARENTS OU DES REPRESENTANTS LEGAUX (cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/> J'accepte la proposition du conseil des maîtres
<input type="checkbox"/> Je refuse la proposition du conseil des maîtres et lui demande de réexaminer la situation de mon enfant

A , le
Signature des parents ou des représentants légaux

En l'absence de réponse de la famille dans un délai de 15 jours à compter de cette notification, la proposition sera considérée comme acceptée.